

2023-27



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 5 avril

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Ussès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sallenôves, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 25 - votants 31.

Présents :

Pierre AGERON, Carole BERNIGAUD, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Yolande BAUDIN à Carole BERNIGAUD
Thomas BIELOKOPYTOFF à Séverine MUGNIER
Luc DUBOIS à Maly SBAFFO
Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD
Cécile LOUP FOREST à Jean-Pierre CHAMBARD

Excusé : Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Henri PERRIN

N° 2023-27 : Adhésion de la commune Lovagny au service RH mutualisé et adoption de la convention de fonctionnement du service

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° 2016-67 du conseil communautaire en date du 7 juillet 2016 portant approbation du schéma de mutualisation de la CCFU,

Vu la délibération n° 2016-106 du conseil communautaire en date du 15 décembre 2016 portant création d'un service ressources humaines commun,

Vu la convention relative à la création d'un service ressources humaines mutualisé (service commun) signée le 1^{er} janvier 2017 entre la CCFU et les communes de La Balme de Sillingy, Sillingy, Nonglard et Choisy,

Les différentes lois de réforme des collectivités locales ont permis le développement d'outils de mutualisation. L'article L5411-4-2 du CGCT permet ainsi aux EPCI à fiscalité propre et à leurs communes membres de créer des services communs.

Suite à l'adoption du schéma de mutualisation par le conseil communautaire le 7 juillet 2016, un service ressources humaines commun, dit "service RH mutualisé", a été constitué au 1^{er} janvier 2017 entre la CCFU et les communes de La Balme de Sillingy, Sillingy, Nonglard et Choisy.

La commune de Lovagny souhaite aujourd'hui intégrer ce service.

La montée en charge progressive instaurée depuis le 1^{er} janvier 2023 (phases de test de fonctionnement, de transferts informatiques, de transfert des dossiers physiques etc...) permet désormais un transfert effectif de la gestion RH de la commune vers le service RH mutualisé porté par la CCFU.

Il convient à cet effet de signer une convention relative au fonctionnement du service ressources humaines mutualisé qui mettra fin, à compter de sa signature, à l'ancienne convention relative à la création du service signée le 1^{er} janvier 2017.

Cette convention prévoit, outre l'intégration de la commune de Lovagny au service commun, la mise à jour des points suivants :

- Périmètre et moyens du service,
- Clé de répartition des frais partagés,
- Modalités de versement des participations.

Il est proposé au conseil communautaire :

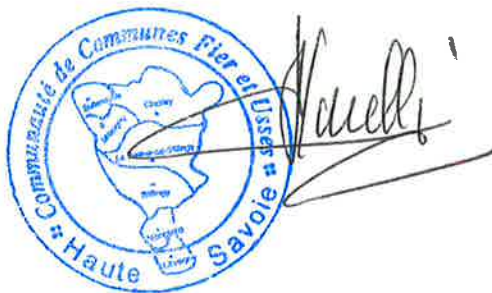
- **D'adopter** la convention relative au fonctionnement du service ressources humaines mutualisé jointe en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Henri PERRIN**

A blue ink signature of Henri Perrin.